

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 22 septembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture de la procuration, de la question ajoutée et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour :

- Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Chaulnes et Vermandovillers
- Décision modificative n°2 (budget général)
- Participation de la commune aux travaux de raccordement de la fibre optique
- Acquisition et classement dans le domaine public des impasses rue Pasteur
- Election des nouveaux délégués communautaires

Question ajoutée :

- Suppression d'emploi suivie d'une création d'emploi dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire

Questions diverses

1 – Projet de parc éolien sur le territoire des communes de Chaulnes et Vermandovillers

Par arrêté du 8 juillet 2016, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison sur le territoire des communes de Chaulnes et Vermandovillers. La demande a été déposée par la SAS Ferme éolienne du Bois Briffaut.

Cette enquête se déroule du 19 septembre au 20 octobre 2016 dans les mairies des communes concernées. Un dossier est également consultable au secrétariat de la mairie de Rosières. Monsieur le Maire propose d'émettre un avis sur cette demande.

Abstentions : 3

Contre : 18

2 – Décision modificative n°2 (budget général)

Afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture de la concession Renault pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion et de la facture de la SARL Lecara pour le remplacement de la chaudière au Centre des Finances Publiques, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 2 suivante :

Investissement / Dépenses :

Diminution de crédits au compte 020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 16 530 €
Augmentation de crédits au compte 2132 – Immeubles de rapport	+ 7 540 €
Augmentation de crédits au compte 2182 – Matériel de transport	+ 8 990 €

Pour : Unanimité

3 – Participation de la commune aux travaux de raccordement de la fibre optique

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération l'autorisant à prendre en charge, pour moitié, les travaux de raccordement de la fibre optique de la mairie et de la Communauté de communes du Santerre. Le devis s'élève à 20 666 € TTC, soit 10 333 € pour chaque collectivité.

Pour : Unanimité

4 – Acquisition et classement dans le domaine public des impasses rue Pasteur

Dans le but d'intervenir sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable dans les 12 impasses qui se situent rue Pasteur, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces dernières et de les intégrer au domaine public pour l'euro symbolique.

Pour : unanimité

5 – Election des nouveaux délégués communautaires

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la future fusion de la Communauté de communes du Santerre et de la Communauté de communes de Haute Picardie, le nombre de conseillers communautaires de la commune passe de 11 à 9.

9 candidats sont donc à réélire. Une liste de candidats a été déposée et il en donne lecture :

SUEUR José, MAILLE-BARBARE Françoise, PROUILLE Daniel, ROUVROY Chantal, TRIENTZ Hervé, PIOCHE Dany, GLACHANT Joël, ELOY Isabelle, THIERY Gérard.

Comme le prescrit la loi, le vote à bulletin secret se déroule.

La liste déposée est élue au premier tour de scrutin avec 21 voix.

Il proclame SUEUR José, MAILLE-BARBARE Françoise, PROUILLE Daniel, ROUVROY Chantal, TRIENTZ Hervé, PIOCHE Dany, GLACHANT Joël, ELOY Isabelle, THIERY Gérard conseillers communautaires.

Question ajoutée :

6 – Suppression d'emploi suivie d'une création d'emploi dans le cadre d'un changement de durée hebdomadaire

Dans le cadre de l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un agent et après avis favorable du comité technique, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20/35^{ème} au 31 octobre 2016 et de créer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 26/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2016.

Pour : unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'association de gestion de la MARPA les Acacias a modifié l'article 10 de ses statuts et que le Président sera désigné parmi les délégués de la commune de Rosières au Conseil communautaire. Il indique avoir décidé de ne pas se représenter et que seront proposés au poste de Président, Gérard THIERY et à un poste de Vice-président Daniel PROUILLE.

Madame PIOCHE informe que le plateau réalisé rue du 41^{ème} RI sera repris lors des vacances de la Toussaint à cause de problèmes de granulométrie et de sable hors normes. Il ne sera plus en

enrobé rouge car la gomme des pneus des camions et tracteurs s'accrochait sur l'enrobé. Il sera donc refait en enrobé noir et les rampants en résine rouge.

Elle ajoute que les travaux rue du Niger débuteront le 3 octobre et dureront jusqu'au 15 décembre.

Madame CARON s'enquiert de la possibilité de voir les plans.

Madame PIOCHE répond par l'affirmative et rappelle qu'une commission de voirie a eu lieu la veille et précise que des places de parking seront intégrées.

Monsieur le Maire rappelle la remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries le lendemain à 19 h et le repas des aînés le 11 décembre à 12 heures à la salle polyvalente.

Madame MAILLE rappelle qu'une représentation théâtrale aura lieu le 15 octobre prochain à 20 h 30 à la salle socioculturelle dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre. « La fleur au fusil » est interprétée par Corentin CUVELIER et a rencontré un grand succès lors des précédentes représentations. Elle précise que le tarif est de 5 euros pour les adultes et gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans et qu'elle entrera en contact avec les professeurs d'Histoire-Géographie du collège Jules Verne, la Grande Guerre étant au programme des élèves de 3^{ème}.

Madame VILTART fait part de la demande de parents pour l'installation d'une aire de jeux dans la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aire avait été préalablement installée dans le lotissement Norbert Truquin mais que les jeux avaient été détériorés et donc dangereux.

Monsieur le Maire fait part des problèmes de tri dans les conteneurs.

Monsieur GLACHANT précise que bouteilles plastiques, papiers etc sont retrouvés dans les conteneurs pour le verre. Il ajoute que si le problème persiste, la taxe ordures ménagères augmentera. Il indique également que le SMITOM du Santerre intervient dans les écoles pour des actions de sensibilisation au tri auprès des élèves.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h10.